

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°58-2018-064

NIÈVRE

PUBLIÉ LE 16 OCTOBRE 2018

Sommaire

Préfecture de la Nièvre

58-2018-10-16-001 - AP suppléance PREFET-JM8 (1 page)

Page 3

Préfecture de la Nièvre

58-2018-10-16-001

AP suppléance PREFET-JM8



PRÉFET DE LA NIÈVRE

PREFECTURE SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU PILOTAGE INTERMINISTERIEL

Pôle animation interministérielle

Affaire suivie par Mme Anne-Françoise TISSIER

TEL.: 03.86.60.72.06 Suppléance-PREFET- JM8

ARRÊTÉ

portant suppléance du Secrétaire Général chargé de l'administration de l'État dans le département

Le Secrétaire Général Chargé de l'administration de l'État dans le département,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 95-486 du 27 avril 1995 relatif aux pouvoirs des sous-préfets ;

VU le décret nº 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 45 ;

VU le décret du 21 avril 2017 portant nomination de M. Stéphane COSTAGLIOLI en qualité de secrétaire général de la Préfecture de la Nièvre ;

VU le décret du 30 juin 2017 portant nomination de M. Michel ROBQUIN en qualité de sous-préfet de Cosne-Cours-sur-Loire;

VU le décret du 24 septembre 2018 portant nomination de M. Joël MATHURIN en qualité de Préfet du Doubs.

CONSIDERANT que M. Joël MATHURIN a cessé ses fonctions de préfet de la Nièvre le 7 octobre 2018 à 24 heures;

CONSIDERANT, dans ces circonstances, que M. Stéphane COSTAGLIOLI, Secrétaire Général de la préfecture de la Nièvre assure l'administration de l'État dans le département et exerce toutes les compétences attribuées au préfet de département du 8 octobre 2018 à 00 heure et ce, jusqu'à l'installation du prochain préfet, conformément aux dispositions de l'article 45 du décret du 29 avril 2004 susvisé ;

CONSIDERANT l'absence de M. Stéphane COSTAGLIOLI, Secrétaire général de la Préfecture de la Nièvre chargé de l'administration de l'État dans le département ;

-ARRÊTE-

Article 1:

M. Michel ROBQUIN, sous-préfet de Cosne-Cours-sur-Loire est désigné pour assurer la suppléance du Secrétaire Général de la Nièvre chargé de l'administration de l'État dans le département le jeudi 18 octobre 2018 de 7h00 à 20h30.

Article 2:

Le sous-préfet de Cosne-Cours-sur-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers, le

1 6 OCT. 2018

Le Secrétaire Général

chargé de l'administration de l'État dans le département

Stéphane COSTAGLIOLI

40, rue de la Préfecture - 58 026 NEVERS CEDEX - TÉLÉPHONE 03.86.60.70.80 - http://www.nievre.gouv.fr